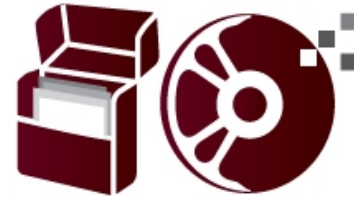


ÉVALUATEUR DU CNÉA EN EXERCICE (ECE)

GUIDE

NAAB
NATIONAL ARCHIVAL APPRAISAL BOARD



CNÉA
CONSEIL NATIONAL D'ÉVALUATION DES ARCHIVES

Objectif

Le présent Guide vise à décrire les parcours ainsi que les étapes et compétences requises pour devenir Évaluateur du CNÉA.

Pourquoi devenir un Évaluateur du CNÉA en exercice (ECE)?

Les évaluateurs du CNÉA en exercice ont demandé à devenir membre du CNÉA et leur demande a été acceptée. Le plus important privilège lié à l'adhésion est le gage de professionnalisme acquis lorsque vous vous êtes mérité le titre d'**Évaluateur du CNÉA en exercice (ECE)**. Que ce soit en siégeant à des panels du CNÉA ou encore au conseil d'administration ou à des comités, les évaluateurs du CNÉA en exercice auront l'occasion de bâtir leur réseau, de fournir des commentaires et de mettre à profit leurs connaissances et leur savoir-faire afin de faire progresser l'évaluation monétaire au Canada.

De plus, à compter de 2021, la plupart des groupes d'experts du CNÉA seront composés principalement d'ECE.

Table des matières

Parcours pour devenir Évaluateur du CNÉA en exercice (ECE)	3
Parcours 1 – CLASSE DE MAÎTRE	3
Parcours 2 – PORTFOLIO – Destiné aux Évaluateurs du CNÉA en exercice actuels	3
Parcours 3 – PORTFOLIO pour associés/ nouveaux Évaluateurs du CNÉA en exercice.....	4
Parcours 1 – CLASSE DE MAÎTRE	5
Pour vous inscrire à la CLASSE DE MAÎTRE, vous devez :	5
Y a-t-il d'autres frais?.....	5
Y a-t-il d'autres conditions?.....	5
PARCOURS 2 et 3 - PORTFOLIO	6
Qu'entend-on par portfolio?	6
Que devrait contenir mon portfolio?	6
Qui évalue les portfolios du CNÉA?	6
Quels sont les frais associés à la soumission d'un portfolio?.....	6
À combien s'élèvent les cotisations annuelles du CNÉA?	7
Comment vais-je obtenir les résultats de l'évaluation de mon portfolio?.....	7
Que faire si je suis insatisfait de la décision prise par les évaluateurs?	7
Authenticité et vérification des preuves de votre portfolio.....	7
Liste de contrôle – Parcours 1 : CLASSE DE MAÎTRE.....	8
Liste de contrôle – Parcours 2 et 3 : Portfolio	8
FORMULAIRE DE DEMANDE.....	9
Section 1	13
Section 2	15
Glossaire	16
Code de responsabilité éthique et personnelle de l'Évaluateur du CNÉA en exercice	17
1. Compétence.....	17
2. Confidentialité	17
3. Intégrité	17
4. Leadership équitable et éthique.....	18
5. Responsabilité professionnelle.....	18
Processus et procédures disciplinaires.....	19

Parcours pour devenir Évaluateur du CNÉA en exercice (ECE)

Il y a actuellement trois (3) parcours pour devenir ECE, à savoir :

Parcours 1 – CLASSE DE MAÎTRE

Parcours 2 – PORTFOLIO – destiné aux Évaluateurs du CNÉA en exercice actuels

Parcours 3 – PORTFOLIO – destiné aux associés / nouveaux Évaluateurs du CNÉA en exercice

Parcours 1 – CLASSE DE MAÎTRE

Pour participer à la Classe de maître, vous devriez être un archiviste, bibliothécaire, conservateur de musée ou autre professionnel du secteur du patrimoine chevronné, en mi à fin de carrière ou retraité, et satisfaire les critères suivants.

1. Être membre en règle du CNÉA (la cotisation de membre associé est incluse dans les frais d'inscription).
2. Remplir le formulaire de demande et accepter de souscrire au Code de responsabilité éthique et personnelle de l'Évaluateur du CNÉA en exercice.
3. Soumettre un CV détaillé attestant que vous possédez la formation et l'expérience exigées :
 - Diplôme de premier cycle d'une université reconnue et cinq (5) années d'expérience professionnelle dans un établissement d'archives ou un domaine apparenté.
OU
 - Avoir réussi deux (2) années d'études postsecondaires dans une discipline liée à la culture et au patrimoine, et sept (7) années d'expérience pertinente
OU
 - Des circonstances de formation et professionnelles exceptionnelles peuvent aussi être considérées
4. Obtenir une approbation d'inscription officielle du CNÉA.

Remarque : Le nombre d'inscriptions sera limité et les personnes possédant de l'expérience archivistique (traitement de documents) seront privilégiées.

Parcours 2 – PORTFOLIO – Destiné aux Évaluateurs du CNÉA en exercice actuels

Un évaluateur du CNÉA qui a participé à au moins cinq sessions d'évaluation officielles du CNÉA au cours des cinq dernières années sera invité ou peut demander à compléter un portfolio attestant qu'il possède les compétences, le savoir-faire et l'expérience voulus pour devenir un Évaluateur du CNÉA en exercice. Deux évaluateurs désignés par le conseil d'administration du CNÉA examineront le portfolio dans le but de l'accepter ou de le refuser.

Pour devenir Évaluateur du CNÉA en exercice, vous devez :

1. Être membre en règle du CNÉA
2. Accepter tous les ans de souscrire aux normes de conduite éthique
3. Soumettre un portfolio attestant de votre expérience et de vos connaissances en tant qu'Évaluateur du CNÉA en exercice

Parcours 3 – PORTFOLIO pour associés/ nouveaux Évaluateurs du CNÉA en exercice

Les demandeurs qualifiés seront invités à devenir Évaluateur du CNÉA en exercice.

Pour devenir Évaluateur du CNÉA en exercice, vous devez :

5. Être membre associé en règle du CNÉA (cotisation annuelle réglée)
6. Accepter tous les ans de souscrire aux normes de conduite éthique
7. Soumettre un portfolio attestant que vous possédez la formation et l'expérience exigées :
 - Diplôme de premier cycle d'une université reconnue et cinq (5) années d'expérience professionnelle dans un établissement d'archives ou un domaine apparentéOU
 - Avoir réussi deux (2) années d'études postsecondaires dans une discipline liée à la culture et au patrimoine, et sept (7) années d'expérience pertinenteOU
 - Des circonstances de formation et professionnelles exceptionnelles peuvent aussi être considérées

ET, à compter de 2021 :

8. *Avoir audité au moins deux panels du CNÉA*
9. *Avoir réussi l'examen professionnel (à déterminer) ou toute autre exigence déterminée par le conseil d'administration du CNÉA.*

Parcours 1 – CLASSE DE MAÎTRE

Disponible seulement pendant un temps limité et restreint à un certain nombre d'inscriptions, ce programme de *formation intensive* innovateur de quatre (4) jours, est dispensé par d'éminents spécialistes de l'évaluation monétaire des archives. Elle vise à mettre à profit votre expertise des archives et du patrimoine en vous fournissant les politiques et pratiques requises pour mener des évaluations monétaires d'archives indépendantes et du CNÉA.

Pour participer à la Classe de maître, vous devriez être un archiviste, bibliothécaire, conservateur de musée ou autre professionnel du secteur du patrimoine chevronné, en mi à fin de carrière ou retraité, et satisfaire les critères minimum exposés à la page 3.

Pour vous inscrire à la CLASSE DE MAÎTRE, vous devez :

- Soumettre un CV, pour examen par l'équipe d'admissibilité à la Classe de maître, qui atteste la formation et l'expérience. Décrivez les activités que vous avez menées dans votre lieu de travail; tous les cours, le perfectionnement professionnel ou les cours autogérés que vous avez suivis.
- Payez les frais d'inscription, qui comprennent la cotisation annuelle du membre associé du CNÉA (125 \$), l'évaluation de l'admissibilité à la Classe de maître, un programme d'évaluation monétaire intensif de quatre jours, de la documentation, des pause-café, le déjeuner tous les jours¹. Pour les membres associés actuels du CNÉA, les frais d'inscription sont réduits de 125 \$.
- Recevoir l'acceptation officielle de l'inscription de la part du CNÉA.

Y a-t-il d'autres frais?

Les participants qui réussissent l'évaluation sommative de la Classe de maître devront verser les frais additionnels de 175 \$ de l'ECE. Un crédit de 125 \$, soit la cotisation du membre associé du CNÉA inclus dans les frais d'inscription, sera appliqué à la cotisation annuelle de 300 \$ de l'ECE. Le solde de 175 \$ doit être réglé dans les 30 jours suivant l'avis que reçoit le participant qui a réussi l'évaluation sommative et qui est désormais autorisé à utiliser le titre de compétence d'Évaluateur du CNÉA en exercice (ECE).

Y a-t-il d'autres conditions?

Le paiement des frais d'inscription et la présentation d'un formulaire de demande ne garantissent pas l'acceptation à la Classe de maître. Le CNÉA confirmera l'approbation de l'inscription après avoir révisé le CV fourni.

Le nombre d'inscriptions à la Classe de maître est limité et la préséance sera accordée aux personnes qui possèdent de l'expérience pratique en archivistique (traitement de documents).

Si une demande est refusée, les frais d'inscription seront remboursés moins la cotisation du membre associé de 125 \$ et des frais d'administration de 50 \$. Les demandeurs qui n'ont pas été acceptés maintiennent leur statut de membre associé du CNÉA et seront encouragés à poursuivre leur perfectionnement professionnel en vue de l'obtention du titre d'Évaluateur du CNÉA en exercice (ECE)

¹Exclut les frais de déplacement, d'hébergement, de repas et autres frais accessoires liés à la participation à une Classe de maître

PARCOURS 2 et 3 - PORTFOLIO

Qu'entend-on par portfolio?

Un portfolio est un relevé des titres de compétences obtenus à l'issue d'études, d'expérience professionnelle et personnelle. Vous le montez afin de corroborer votre compétence et être accepté éventuellement comme Évaluateur du CNÉA en exercice accrédité.

Le CNÉA conservera votre portfolio tant et aussi longtemps que vous serez Évaluateur du CNÉA en exercice et membre en règle. Les membres du conseil d'administration, les présidents de panels et les bénévoles ou employés autorisés du CNÉA pourront consulter votre portfolio. Vous serez invité à le mettre à jour tous les ans. Vos nom, coordonnées, biographie et/ou domaines d'expertise seront publiés dans le répertoire de membres en ligne. Le reste de votre information demeurera confidentielle et ne sera pas partagée sans votre consentement.

Que devrait contenir mon portfolio?

De plus amples détails sont fournis dans les sections qui suivent, mais voici un synopsis de ce qu'il doit contenir :

- Une lettre d'accompagnement expliquant pourquoi vous désirez devenir un évaluateur du CNÉA et décrivant sommairement vos antécédents professionnels.
- Une biographie confirmant la formation et l'expérience requises. Vous devez décrire également les activités que vous avez menées dans votre lieu de travail; tous les cours, le perfectionnement professionnel ou les cours autogérés que vous avez suivis.
- Recommandation (facultative) de superviseurs, clients, collègues et autres personnes décrivant vos compétences et aptitudes pour la compétence à l'égard de laquelle vous recherchez un statut d'équivalence, et preuve de la formation apparentée.
- L'autoévaluation dûment remplie pour chacune des compétences.

Remarque : Le portfolio sera évalué en fonction des documents fournis. Les évaluateurs ne retiendront pas les portfolios qui les dirigent vers des sites Web ou des documents publics pour qu'ils puissent accéder à des documents.

Qui évalue les portfolios du CNÉA?

Les portfolios sont évalués par des professionnels d'expérience anonymes qui maîtrisent les normes de compétence et les attentes professionnelles, et qui ont été formés pour évaluer les portfolios du CNÉA. Chaque évaluateur travaille seul et suit un guide pour évaluer chaque demande en fonction des normes de compétence.

Quels sont les frais associés à la soumission d'un portfolio?

Votre soumission de portfolio doit être accompagnée du formulaire de demande dûment rempli et de votre paiement non remboursable de 250 \$ plus taxes applicables, à payer par chèque, mandat, Visa ou MasterCard à l'ordre du CNÉA.

Si vous n'êtes pas membre associé, vous devez ajouter la cotisation nécessaire (125 \$) à votre demande. Si votre portfolio est approuvé, vous serez invité à devenir ECE et le solde de votre cotisation de membre associé sera appliqué (au prorata) à la cotisation annuelle de 300 \$ de l'ECE.

Les candidats qui ont déjà présenté une demande d'évaluation de portfolio seront invités à demeurer membre associé afin de compléter les exigences nécessaires de l'Évaluateur du CNÉA en exercice. Ils pourront aussi présenter une nouvelle demande moyennant des frais réduits de 125 \$ plus taxes applicables.

À combien s'élèvent les cotisations annuelles du CNÉA?

À compter de 2018 (*peut changer*), les cotisations annuelles sont de :

Évaluateur du CNÉA en exercice (ECE) : 300 \$

Membre associé : 125 \$

Membre affilié : 50 \$ pour une personne ou 225 \$ pour une organisation

Comment vais-je obtenir les résultats de l'évaluation de mon portfolio?

Les portfolios sont évalués tous les trimestres.

Les demandes doivent être présentées au plus tard le 15^e jour de chaque mois, ou le premier jour ouvrable suivant.

Les résultats de l'évaluation de votre portfolio vous seront transmis par écrit à l'issue de son évaluation. Il faut prévoir entre six et huit semaines pour le traitement. Si des lacunes sont relevées relativement aux compétences, vous devrez acquérir une expérience et/ou une formation équivalente. Lorsque vous avez satisfait les exigences manquantes, vous pouvez soumettre une nouvelle demande et un portfolio révisé.

Que faire si je suis insatisfait de la décision prise par les évaluateurs?

Deux évaluateurs anonymes évaluent votre portfolio. S'ils sont en désaccord, votre portfolio est remis à un troisième évaluateur qui prendra une décision finale. Si vous êtes en désaccord avec la décision finale, vous devez obtenir les preuves nécessaires et présenter à nouveau votre portfolio (*des frais additionnels peuvent s'appliquer*).

Authenticité et vérification des preuves de votre portfolio

Les évaluateurs doivent parfois poser des questions au sujet des preuves ou de l'information que vous avez fournis, ou obtenir des preuves supplémentaires afin de confirmer l'authenticité du contenu de votre portfolio. Si cela se produit, une personne du Secrétariat du CNÉA communiquera avec vous.

Dans certains cas, une lettre de vérification des compétences contribuerait à confirmer l'authenticité de vos preuves.

Les lettres de compétences peuvent être fournies par des collègues, superviseurs ou gestionnaires, ou encore le président d'un panel du CNÉA. Ces lettres devraient :

- être spécifiques aux compétences en question et donner une courte description des circonstances et du contexte de l'observation
- fournir une courte description des antécédents et des qualifications du signataire (vérificateur) de la lettre de vérification des compétences, et préciser la relation existant entre le vérificateur et le candidat

Il est interdit de communiquer avec un évaluateur pour discuter des preuves ou de l'information présentées dans votre portfolio. Toutes les preuves doivent être soumises par écrit au Secrétariat du CNÉA.

Liste de contrôle – Parcours 1 : CLASSE DE MAÎTRE

UN (1) EXEMPLAIRE :

- **CV** attestant le nombre requis d'années d'expérience professionnelle et la formation
- **Formulaire de demande** dûment rempli
- Le paiement des **frais d'inscription**
- La présente **Liste de contrôle** dûment remplie

Remarque : Il peut être possible de s'inscrire et de présenter des documents en ligne. Veuillez consulter le site [Web NAAB.ca](http://Web.NAAB.ca) pour en savoir plus.

Liste de contrôle – Parcours 2 et 3 : Portfolio

UN PORTFOLIO COMPLET CONTIENT :

Un (1) EXEMPLAIRE DE TOUT CE QUI SUIT :

- **Lettre d'accompagnement** précisant :
 - pourquoi vous soumettez une demande
 - votre participation dans le domaine de l'évaluation monétaire (s'il y a lieu)
- **Autoévaluation des compétences** dûment remplie
- **CV** attestant le nombre requis d'années d'expérience professionnelle et de formation
- Autres documents et preuves à l'appui (s'il y a lieu)
- La présente **Liste de contrôle** dûment remplie
- **Formulaire de demande** dûment rempli
- Le paiement des **frais d'évaluation**

Remarque : Lignes directrices relatives à la présentation du portfolio

- maximum de 20 pages (CHAQUE EXEMPLAIRE)
- police de caractère : Times New Roman, 11 points

Remarque : *Les demandes électroniques ne sont pas acceptées pour les parcours 2 et 3. Nous devons exiger des portfolios de type papier faute de ressources.*

FORMULAIRE DE DEMANDE

1 – Renseignements sur le demandeur

Salutation : M. Mme Dr. Autre (spécifier : _____)

Nom :			
	Nom de famille	Prénom	Initiale

Adresse résidentielle (adresse postale, ville, province, code postal)	
Numéro de téléphone	()
Courriel	
Adresse professionnelle (nom de l'organisme, adresse postale, ville, province, code postal)	
Numéro de téléphone	()
Courriel	
Préférence pour les communications : (cochez une seule réponse)	<input type="checkbox"/> Adresse professionnelle <input type="checkbox"/> Adresse résidentielle
Préférence pour le Répertoire en ligne des ECE :	<input type="checkbox"/> Adresse professionnelle <input type="checkbox"/> Adresse résidentielle <input type="checkbox"/> Aucune (si Aucune est sélectionné, seul votre nom apparaîtra, sans coordonnées, pour fins de vérification du titre de compétence uniquement)

2 – Informations professionnelles actuelles

Titre du poste / Rôle :

Nom et numéro de téléphone du superviseur :

Parlez-nous de votre travail actuel et de vos responsabilités :

3 – Information sur votre éducation postsecondaire

A. Avez-vous obtenu un diplôme de premier cycle d'un établissement postsecondaire canadien reconnu? **Oui / Non**

Veillez fournir les détails dans votre portfolio.

B. Avez-vous obtenu un diplôme de premier cycle d'un établissement d'enseignement postsecondaire reconnu à l'extérieur du Canada? **Oui / Non**

Si oui, veuillez fournir une copie Si oui, veuillez fournir un exemplaire de votre diplôme.

4 – Expérience en tant qu'évaluateur

Veillez fournir des détails sur cinq sessions d'évaluation indépendantes ou internes que vous avez menées. Veuillez inclure la date, l'institution et le nom du superviseur/client. (Parcours 2)

OU

Veillez énumérer les cinq dernières sessions d'évaluation du CNÉA auxquelles vous avez participé. Veuillez indiquer le numéro de la session, la date, l'institution et le nom du président de la session. (Parcours 2)

5 - Résumé de votre expérience de travail

Veillez fournir une courte biographie (maximum 125 mots si unilingue ou 275 mots si bilingue) qui pourra être utilisée publiquement ou partagée avec les clients ou les représentants du CNÉA. Les biographies seront publiées dans la (les) langue(s) fournie(s).

6 – Paiement des frais

Veillez vous reporter aux pages 6 et 7 du guide pour connaître le montant des frais de candidature et des cotisations annuelles.

Frais d'inscription pour la Classe de maître - Parcours 1 (<i>Voir la Note 1</i>)	\$	
Frais de dossier pour l'étude de votre Portfolio - Parcours 2 ou 3 (<i>Voir la Note 2</i>)	\$	
Cotisation du membre associé, si nécessaire (<i>Voir la Note 3</i>)	\$	
Autre	\$	
Sous-total	\$	
Taxes (s'il y a lieu)	\$	
Montant total	\$	\$

Note 1 : Le paiement des frais d'inscription et la soumission du formulaire d'inscription ne mène pas à une acceptation automatique à la Classe de maître. L'approbation officielle de votre inscription sera donnée par le CNÉA suite à l'examen du CV soumis avec la demande. Si une demande est refusée, les frais d'inscription seront remboursés moins la cotisation du membre associé de 125 \$ et des frais d'administration de 50 \$. Les demandeurs qui n'ont pas été acceptés maintiennent leur statut de membre associé du CNÉA et seront encouragés à poursuivre leur perfectionnement professionnel en vue de l'obtention du titre d'Évaluateur du CNÉA en exercice (ECE)

Note 2 : Les frais ne sont pas remboursables.

Note 3 : Si vous n'êtes pas encore membre associé du CNÉA, la cotisation de membre associé (125 \$) doit accompagner votre demande. Si votre demande de portfolio est approuvée, la cotisation du membre associé répartie au prorata et créditée aux frais exigibles pour la désignation d'ECE. OU si vous réussissez la Classe de maître, la cotisation du membre associé répartie au prorata et créditée aux frais exigibles pour la désignation d'ECE.

Méthode de paiement	<ul style="list-style-type: none"> ○ Chèque ○ Mandat ○ Visa/Mastercard ○ Autre : 	<p>Pour les paiements par carte de crédit : <i>Veillez effectuer votre paiement via notre Boutique en ligne</i> https://squareup.com/store/naab-cnea/, ou composez le 1-866-254-1403 poste 108 pour nous communiquer votre information de paiement.</p>
----------------------------	--	--

Certification et signature du candidat

Je certifie par les présentes que l'information que contient le formulaire de demande et tout portfolio et/ou pièces justificatives à l'appui est exacte et véridique. Je demande par la présente à devenir membre du CNÉA comme Évaluateur du CNÉA en exercice (ECE). Je confirme avoir lu le Code de responsabilité éthique et personnelle de l'Évaluateur du CNÉA en exercice, que j'y souscris ainsi qu'aux politiques et règlements administratifs du CNÉA. Je comprends également que toute présentation erronée de faits dans la présente demande peut occasionner la révocation de mon adhésion au CNÉA, ainsi que de mon association ou affiliation au CNÉA.

J'accepte également que mon nom, ma biographie et mes coordonnées figurent dans le répertoire en ligne du CNÉA aux fins de vérification des titres de compétence par le public et les clients, à moins que je n'indique de ne pas le faire dans le formulaire de demande.

Signature du candidat : _____ Date : _____

Veillez envoyer le formulaire de demande dûment rempli, votre paiement ainsi que votre portfolio ou CV au :

**Conseil national d'évaluation des archives (CNÉA)
Aux soins des évaluations de portfolio
130, rue Albert, bureau 1912
Ottawa ON K1P 5G4**

**Questions ou commentaires : PNA_ECE@archivescanada.ca
1-866-254-1403 poste 108**

Autoévaluation – Connaissances, compétences et aptitudes

L'autoévaluation représente une étape importante de votre portfolio.

En plus de satisfaire les exigences en matière d'expérience et de formation, tous les Évaluateurs du CNÉA en exercice doivent posséder des compétences de niveau avancé ou expert dans les domaines décrits ci-après.

Veillez vous reporter aux tableaux de la Section 1 et de la Section 2, et indiquer votre niveau de connaissance. Si vous êtes apprenant ou débutant dans n'importe quel de ces domaines, nous vous invitons à poser votre candidature et nous vous aiderons à atteindre les niveaux avancé et expert.

Section 1

Connaissances, compétences et aptitudes	Apprenant	Débutant	Avancé	Expert
Connaissance des théories et procédures archivistiques relatives à l'évaluation, l'agencement, la description, la conservation et la condition des documents d'archives conformément aux normes nationales reconnues.				
Démontrer des compétences conceptuelles, analytiques et d'évaluation solides, et pouvoir déterminer efficacement la valeur marchande, si nécessaire.				
Démontrer des connaissances et de l'expérience relativement aux documents d'archives				
Connaissance de divers supports Veillez préciser : _____				
Connaissance des pratiques reconnues en matière d'évaluation monétaire				
Connaissance approfondie de l'histoire du Canada et des tendances en matière de recherche				
Démontrer des compétences poussées en rédaction et en communication verbale				

Connaissances, compétences et aptitudes	Apprenant	Débutant	Avancé	Expert
Démontrer un jugement sûr et la capacité de composer avec des questions de nature confidentielle et/ou sensible.				
Bonne compréhension de la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels et des exigences relatives à l'attestation de biens culturels aux fins de l'impôt sur le revenu				
Bonne compréhension des exigences et des règlements de l'Agence du revenu du Canada (ARC) en matière de dons en nature				
Pouvoir articuler une justification réfléchie de l'importance d'une gamme de documents d'archives				
Pouvoir travailler en collaboration avec divers paliers de gouvernement, des parties indépendantes et comme membre d'un panel ou d'une équipe.				
Aptitude manifeste à résoudre des problèmes et à prendre des décisions.				
Capacité de favoriser un milieu organisationnel prisant le respect, le professionnalisme et des relations efficaces avec une vaste gamme d'intervenants.				

Section 2

DOMAINES D'EXPERTISE THÉMATIQUE	Débutant	Avancé	Expert
Histoire autochtone			
Architecture et ingénierie			
Histoire de l'art et de la photographie			
Histoire des communications / médias			
Démographie			
Économie et affaires			
Géographie / Histoire urbaine / Environnement			
Immigration / Diversité culturelle			
Histoire intellectuelle et culturelle			
Histoire du droit			
Minorités linguistiques			
Littérature			
Histoire du travail			
Histoire militaire			
Musique			
Arts de la scène			
Histoire politique et administrative			
Histoire après la Confédération			
Histoire avant la Confédération			
Science et santé			
Mouvements de défense des droits sociaux et activisme			

Glossaire

Portfolio	Un portfolio est un relevé des titres de compétences obtenus à l'issue d'études, d'expérience professionnelle et personnelle. Vous le montez afin de corroborer votre compétence et être accepté éventuellement comme Évaluateur du CNÉA en exercice accrédité.
Évaluateur	Un évaluateur est un expert en la matière retenu par le conseil d'administration du CNÉA dans le but de porter des jugements confidentiels, objectifs et justes au sujet de l'admissibilité d'un candidat à jumeler les preuves de son portfolio avec les connaissances, compétences et aptitudes requises d'un Évaluateur du CNÉA en exercice.
Apprenant	Vous ne possédez que des connaissances courantes ou une compréhension de base des techniques et concepts du domaine ou de la compétence en question. Vous vous employez actuellement à apprendre ce domaine ou cette compétence.
Débutant	Vous possédez une certaine expérience obtenue en salle de classe et/ou dans des contextes expérimentaux, ou encore comme stagiaire en cours d'emploi. Vous aurez besoin d'aide ou de soutien dans ce domaine ou pour accomplir cette compétence.
Avancé	Votre communauté et/ou votre organisation vous consulte lorsque des questions difficiles surgissent dans ce domaine ou cette compétence. Vous pouvez encadrer d'autres personnes et traduire les nuances complexes de ce domaine ou compétence.
Expert	Vous êtes reconnu comme expert du domaine. Vous pouvez conseiller et répondre à des questions spécifiques dans ce domaine d'expertise et le domaine où la compétence est utilisée. Vous pouvez discuter librement de ce domaine et faire des présentations, et vous pouvez aussi favoriser une plus grande compréhension parmi des collègues et pairs.

Code de responsabilité éthique et personnelle de l'Évaluateur du CNÉA en exercice

Les *Évaluateurs du CNÉA en exercice* doivent se comporter de manière éthique. Le **Code de responsabilité éthique et personnelle de l'Évaluateur du CNÉA en exercice** a été élaboré de manière à favoriser et à maintenir des normes de service et de conduite très élevées pour tous les professionnels intervenant directement ou indirectement dans l'évaluation monétaire au Canada.

Un *Évaluateur du CNÉA en exercice* doit être en règle avec le CNÉA afin de pouvoir utiliser le ou les titres de compétence conférés par le CNÉA. En acceptant la présente autorisation, il accepte également de se conformer aux mandats et exigences de tous les règlements et lois applicables du code du travail et de l'industrie en question, et de se comporter de manière éthique et professionnelle. Tous ceux et celles qui détiennent l'accréditation d'Évaluateur du CNÉA en exercice doivent y souscrire, car ces normes contribuent à assurer la confiance qu'inspire l'intégrité de ces professionnels auprès du public.

Le CNÉA a élaboré cinq **normes** de conduite professionnelle éthique. Ceux et celles qui détiennent le titre d'*Évaluateur du CNÉA en exercice* s'engage à respecter ces normes.

1. Compétence

- Maintenir un niveau approprié d'expertise professionnelle par le perfectionnement continu des connaissances, compétences et aptitudes.
- S'acquitter de ses fonctions professionnelles en conformité avec les lois, règlements et normes techniques appropriés.
- Fournir de l'information et des recommandations à l'appui de décisions qui sont exactes, claires, concises et opportunes.
- Admettre et communiquer ses limites professionnelles ou d'autres contraintes qui s'immisceraient dans la formulation de jugements responsables ou la bonne exécution d'une activité.

2. Confidentialité

- Assurer la confidentialité de l'information et des rapports d'évaluation, sauf si leur communication est autorisée ou exigée sur le plan légal.
- Protéger les renseignements restreints, personnels et/ou confidentiels.
- Éviter d'utiliser des renseignements restreints, personnels et/ou confidentiels pour se ménager un avantage contraire à l'éthique ou illégal.

3. Intégrité

- Atténuer les conflits d'intérêts réels; communiquer régulièrement avec ses pairs pour éviter l'apparence de conflits d'intérêts. Informer toutes les parties en présence de conflits potentiels.
- Éviter de se comporter de manière susceptible de mener à un comportement contraire à l'éthique.

- Veiller à ce que seulement de l'information exacte, fiable et appropriée soit utilisée dans la prise de décisions.
- Éviter de s'engager dans des activités ou de soutenir des activités qui pourraient nuire à la profession.

4. Leadership équitable et éthique

- Être éthique et se comporter de manière éthique dans tous les contextes professionnels.
- Assurer un milieu d'inclusivité et la réceptivité à la diversité.
- Mettre en question des actions individuelles et collectives, si nécessaire, pour veiller à ce que les constats et les décisions soient éthiques et qu'ils soient appliqués de manière éthique.
- Obtenir des conseils d'experts et des avis juridiques en cas de doute quant à la nature éthique d'une situation.
- Respecter le caractère unique et la valeur intrinsèque de tous et toutes.
- Traiter les gens avec dignité, respect et compassion afin de favoriser un environnement de travail où règne la confiance, qui est libre de harcèlement, d'intimidation et de discrimination illégale.
- En recourant à l'enseignement et au mentorat, veiller à ce que les membres de panels aient tous l'occasion de développer et de partager leurs compétences et connaissances, et puissent devenir des chefs de file éthiques dans la profession.

5. Responsabilité professionnelle

- Communiquer l'information de manière équitable et objective.
- Divulguer tous les renseignements appropriés susceptibles d'influer sur la compréhension des rapports, analyses, recommandations ou constats de l'utilisateur ultime.
- Communiquer les retards ou les lacunes sur le plan de l'information.
- Préconiser l'utilisation / des procédures / des méthodes appropriées ainsi que l'appréciation des ressources du patrimoine, en agissant dans le meilleur intérêt du public.
- Observer la loi et ne pas agir ni commettre d'actes susceptibles d'entacher la renommée du CNÉA ou de la pratique de l'évaluation monétaire au Canada.
- Ne pas laisser entendre que son titre de compétence du CNÉA représente son unique gage de compétence.
- Contribuer à l'avancement du référentiel de savoir du CNÉA, à l'avancement de la profession et à la croissance des ressources humaines de la profession.

Processus et procédures disciplinaires

Les procédures disciplinaires du CNÉA prévoient une démarche juste et équitable pour tous les professionnels détenant le titre d'*Évaluateur du CNÉA en exercice* contre lesquels on profère des allégations de bris du Code de responsabilité éthique et professionnelle.

1. **Nature du processus** – Ces procédures sont les seules que l'on puisse utiliser pour résoudre toutes les accusations et plaintes professionnelles proférées à l'endroit d'un *Évaluateur du CNÉA en exercice*. Le CNÉA est habilité à mettre fin à une enquête ou cas en matière d'éthique, quelles que soient les circonstances.

En demandant la certification ou un renouvellement de la certification, un *Évaluateur du CNÉA en exercice* convient de ne pas mettre en question le pouvoir d'application du Code de responsabilité éthique et personnelle du CNÉA, les procédures disciplinaires ou autres politiques, et de ne pas contester devant un tribunal ou auprès du gouvernement les résultats de toute action que prend le CNÉA aux termes de ces politiques. Ces procédures disciplinaires ne sont pas des procédures juridiques formelles, et ce faisant de nombreuses règles et pratiques de procédures judiciaires ne sont pas observées. Ces règles visent à assurer un traitement juste et équitable.

2. **Demande d'enquête** – Lorsqu'une plainte écrite a été reçue, le personnel² du CNÉA examine l'allégation pour en évaluer le bien-fondé. Aucune enquête ne sera menée si la certification de la personne est expirée ou si l'allégation a eu lieu plus de 24 mois avant l'expiration, à moins que le CNÉA n'estime qu'il y ait matière à enquêter la plainte.
3. **Enquête** – Si le personnel du CNÉA estime qu'il y a matière à enquête, la personne donnée détenant le titre professionnel d'*Évaluateur du CNÉA en exercice* recevra un avis écrit l'informant de la réception de la plainte. L'avis décrira les allégations de manière générale. La personne (faisant l'objet de la plainte) aura 30 jours pour présenter une réponse écrite. Si aucune réponse n'est reçue dans les 30 jours prévus, la plainte sera soumise à l'examen d'un panel désigné par le conseil d'administration, selon l'information reçue. Le panel d'examen, qui sera constitué d'une combinaison quelconque d'*Évaluateurs du CNÉA en exercice* de niveau supérieur ou de bénévoles du CNÉA, est mandaté par le conseil d'administration pour effectuer l'examen et formuler une recommandation. Si le panel recommande qu'aucune mesure ne soit prise, la personne en question et la partie ayant déposé la plainte seront informées de la décision finale du panel.
4. **Panel d'audience** – Si le panel d'examen détermine qu'une mesure disciplinaire s'impose, une audience sera entendue devant un panel d'audience. La personne faisant l'objet de la plainte peut se présenter en personne ou être représentée à l'audience. À l'issue des délibérations du panel, la personne accusée et la partie ayant déposé la plainte seront informées de la décision finale du panel.
5. **Résolution** – La personne faisant l'objet de la plainte et la personne ayant déposé la plainte recevront toutes deux un avis écrit les informant de la décision du panel.

² « Personnel du CNÉA » s'entend de l'administrateur rémunéré de niveau supérieur ou de l'administrateur bénévole non rémunéré à qui le conseil d'administration du CNÉA a confié le pouvoir de surveillance des activités opérationnelles de l'organisation.

Types de mesures disciplinaires

Si une mesure disciplinaire s'impose, le conseil d'administration du *CNÉA* peut prendre n'importe quelle mesure disciplinaire décrite ci-après :

- 1) censure écrite personnelle
- 2) lettre de réprimande publique
- 3) suspension du droit d'utiliser le titre d'Évaluateur du *CNÉA* en exercice pendant un certain temps
- 4) révocation permanente du droit d'utiliser le titre d'Évaluateur du *CNÉA* en exercice.

Motifs menant à une mesure disciplinaire

- 1) Tout acte ou omission contrevenant aux lois criminelles d'une province, d'un État ou d'un pays dans lequel réside ladite personne ou dans lequel elle mène ses activités.
- 2) Tout acte justifiant la suspension d'une licence professionnelle.
- 3) Tout acte ou omission contrevenant au processus ou aux procédures d'obtention ou de maintien de la certification d'Évaluateur du *CNÉA* en exercice est considéré comme infraction matérielle du Code de responsabilité éthique et personnelle.
- 4) Omission de répondre à une demande d'information relative à l'allégation de violation éthique de la part du conseil d'administration ou du panel d'audience du *CNÉA*, sans motif apparent.
- 5) Entrave à l'exécution des fonctions du panel d'audience du conseil d'administration du *CNÉA*.
- 6) Toute déclaration fausse ou trompeuse faite au conseil d'administration ou au panel d'audience du *CNÉA*.

Cette liste n'est pas exhaustive. Il peut y avoir d'autres actes ou omissions pouvant mener à l'inconduite professionnelle et être passible de mesure disciplinaire.